



Le Chef de l'Etat reçoit en audience des diplomates



Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye a reçu en audience mardi, le 8 septembre 2020 au Palais de Gitega quatre Représentants de certains pays et Organisations Internationales à savoir la Banque Mondiale, la Turquie, l'Afrique du Sud et l'Union Africaine.

Tous les quatre Ambassadeurs ont félicité le Président de la République pour les élections organisées au Burundi. Ils ont aussi témoigné leur sympathie envers le Président de la République et tout le peuple burundais suite à la disparition de feu Président Pierre Nkurunziza.

(source:www.rtnb.bi)

Le Vice-Président de la République du Burundi appelle à la mobilisation de la population pour la destruction de la jacinthe d'eau

Le Vice-Président de la République du Burundi, Son Excellence Prosper Bazombanza s'est joint jeudi le 10 septembre 2020, à la population de la Mairie de Bujumbura

dans les travaux de destruction de la jacinthe d'eau sur les rives du lac Tanganyika à l'endroit communément appelé Ku Mase. La jacinthe d'eau peut constituer des nappes flottantes qui

Dans ce numéro:

page

Le Chef de l'Etat reçoit en audience des diplomates

1

Le Vice-Président de la République du Burundi appelle à la mobilisation de la population pour la destruction de la jacinthe d'eau

1

Le Premier Ministre de la République du Burundi a reçu en audience l'Ambassadeur de l'Union Européenne

2

Adoption à l'unanimité du projet de loi régissant l'Autorité de régulation du marché des capitaux du Burundi

4

CENI: Evaluation du processus électoral de 2020 avec les magistrats

5

Communiqué du Gouvernement de la République du Burundi sur la situation des Réfugiés Burundais dans le Camp de MAHAMA au Rwanda

7

couvrent de vastes zones de la surface de l'eau qui chassent et bloquent la pénétration de l'oxygène dans l'eau.



Ainsi, le Vice-Président de la République du Burundi a insisté sur les impacts négatifs de cette herbe qui se propage très rapidement. Il

a ainsi appelé à une forte mobilisation de la population riveraine du lac Tanganyika pour la destruction de cette herbe.

Son Excellence Prospère Bazombanza a en outre invité les responsables des usines installées dans la zone riveraine du lac Tanganyika à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter que les déchets en provenance de ces usines puissent continuer à polluer ce lac. Le Vice-Président de la République du Burundi a par ailleurs réaffirmé l'engagement du Gouvernement du Burundi à soutenir toutes initiatives de la Mairie de Bujumbura visant à promouvoir la protection de l'environnement. (Source: www.abpinfos.com)

Le Premier Ministre de la République du Burundi a reçu en audience l'Ambassadeur de l'Union Européenne



Le Premier Ministre de la République du Burundi, CPG Alain Guillaume Bonyoni a reçu en audience jeudi le 10 septembre 2020, l'Ambassadeur de l'Union européenne au Burundi, Monsieur Claude Bochu.

A la sortie de l'audience, l'Ambassadeur de l'Union Européenne a révélé aux médias qu'ils ont échangé sur les nombreuses actions de la coopération Burundi-Union Européenne et les projets et programmes financés par l'Union Européenne au Burundi. S'agissant des projets qui seront réalisés très pro-

chainement, il a cité la requalification et la réhabilitation de la route nationale numéro 4 (RN4) qui permet de renouer des liens intenses entre le Burundi et la République Démocratique du Congo (RDC). Il a aussi signalé le projet de construction du barrage hydroélectrique Jiji-Murembwe qui sera réalisé en partenariat avec la Banque mondiale. Il a également signalé que l'Union Européenne a permis la réalisation des activités de développement au Burundi dans le domaine de la santé, des infrastructures routières et de l'éducation. (Source: www.abpinfos.com)

Adoption à l'unanimité du projet de loi régissant l'Autorité de régulation du marché des capitaux du Burundi



Les parlementaires se sont réunis en plénière jeudi 10 septembre 2020 à Bujumbura pour analyser et adopter le projet de loi régissant l'Autorité de régulation du marché des capitaux du Burundi.

Au cours de son exposé des motifs, le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique Dr Domitien Ndi-hokubwayo a fait savoir que l'autorité aura le statut d'un établissement public doté de la personnalité juridique, d'un patrimoine propre ainsi que d'une autonomie administrative et financière. Elle sera placée sous la tutelle du Ministre ayant les Finances dans ses attributions.

Le Ministre en charge des Finances a en outre fait savoir que quelques-unes des missions que cette organe aura sont entre autres, la facilitation de la création d'un marché sur lequel les titres financiers peuvent être offerts et négociés d'une manière ordonnée, équitable, efficace et transparente, approuver, les prospectus d'émissions, les notes d'information et les autres documents de placement au moyen des-

quels les titres sont offerts au public, sans préjudice des dispositions de la loi régissant le marché des capitaux. Il y a aussi l'imposition, la détermination des catégories de personnes dont l'agrément ou l'autorisation n'est pas requise pour exercer une activité de marché des capitaux. Mais aussi l'imposition des mesures de redressement et la prise des sanctions prévues par les autres textes législatifs et réglementaires en vigueur et bien d'autres.



Après analyse et amendement, ce projet de loi a été adopté à l'unanimité par les parlementaires qui étaient présents. (Source: www.abpinfos.com)

Les Sénateurs en retraite de trois jours



vaux de cet atelier a indiqué que les Sénateurs ne doivent pas être obligatoirement des juristes. "En provenance des différents milieux professionnels, les Sénateurs ont besoin de s'imprégner des différentes procédures de rédactions et de vote des lois avant le démarrage de la législature", a précisé le 2ème Vice-

Le Sénat burundais a organisé le 09 septembre 2020 à Gitega, une formation de trois jours en légistique et contrôle de constitutionnalité à l'endroit des Sénateurs et certains cadres du Sénat. Cette formation visait à renforcer les capacités des Sénateurs en matière de la légistique. Le deuxième Vice-Président du Sénat Honorable Cyriaque Nshimirimana qui a procédé à l'ouverture solennelle des tra-

président du Sénat.

Honorable Cyriaque Nshimirimana a demandé aux Sénateurs présents, d'être attentifs et de bien suivre les thèmes qui allaient être développés au cours de cet atelier afin de démarrer la législature avec un bagage suffisant qui leur permettra de mener à bon port la mission qui leur est assignée.

(source:www.rtnb.bi)

Le comité d'organisation du flambeau de la paix peaufine les préparatifs de la 14ème édition



a indiqué qu'en date du 15 septembre 2020 le Chef de l'Etat Evariste Ndayishimiye lancera officiellement la 14ème édition du flambeau de la paix en Mairie de Bujumbura.

L'objectif principal du Chef de l'Etat est que le Burundi soit un pays prospère et flamboyant,

Le comité d'organisation du flambeau de la paix a tenu mardi le 8 septembre 2020 un point de presse au cours de laquelle Général de Brigade Agricole Ntirampaba président de ce comité

un Burundi qui sait d'où il vient et où il va, un Burundi laborieux et responsable, a précisé Général de Brigade Agricole Ntirampaba.

Le Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye veut pérenniser le

rève de feu Pierre Nkurunziza, initiateur et visionnaire du flambeau de la paix, a ajouté Général de Brigade Agricole Ntirampeba. Il a fait savoir que le flambeau de la paix 14ème édition est organisé en partenariat avec le Comité National Olympique (CNO), le Ministère des Affaires de la Communauté East Africaine, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture.

La Présidente du CNO Madame Lydia Nseke-ra a pour sa part indiqué que le CNO contribue à bâtir un Burundi meilleur.

La caravane du flambeau de la paix va se clôturer le 25 septembre en province de Gitega, a conclu le Président du comité d'organisation.

(source:www.rtnb.bi)

CENI: Evaluation du processus électoral de 2020 avec les magistrats



La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a organisé, à Bujumbura mercredi le 9 septembre 2020, une retraite d'évaluation du processus électoral de 2020 avec les magistrats.

Dans son discours d'ouverture le Président de la CENI Dr Pierre Claver Kazihise s'est montré satisfait du fait que les élections se sont déroulées dans le calme, sans appui de l'extérieur. Pour lui, les partis politiques ont mis en avant les projets de société, un signe que la démocratie s'est enracinée au Burundi.

"Cette retraite offrait aux magistrats qui ont joué un rôle prépondérant dans le processus électoral précédent, une occasion de relever les défis qui se sont mani-

festés pour que les prochaines élections soient meilleures par rapport à celles qui se sont déjà déroulées au Burundi", a précisé le Président du sénat.

Dans sa présentation, le Président de la CENI Dr Pierre Claver Kazihise a démontré que l'éducation civique et électorale pour les élections de 2020 a conduit à des résultats satisfaisants. Selon le président de la CENI, les taux de participation aux élections ont augmenté en 2020 par rapport à 2015 tandis que les nuls et les abstentions ont sensiblement diminué.

Au cours de cette retraite, les magistrats ont recommandé de poursuivre la sensibilisation, expliquant que la plupart des citoyens ne connaissent pas le code électoral.

Ces magistrats ont soulevé les lacunes qui se sont observées lors des précédentes élections, notamment les amendes trop élevées pour les infractions électorales, et demandent que le code électoral soit vulgarisé aux usagers pour savoir quel comportement adopter lors de telles infractions.

Les magistrats, comme tous les autres fonctionnaires ont sollicité le privilège d'exercer leur droit de vote partout où ils arrivent pendant les élections, avançant qu'on peut rater ce devoir civique suite aux mutations ou à d'autres obligations.

Pour les personnes âgées et les handicapés, le staff de la CENI et les magistrats ont été tous d'accord que ces catégories de per-

sonnes puissent être prioritaires sur les fils de vote. Et le président de la CENI de souligner que cette instruction avait été donnée aux Commissions Electorales Provinciales Indépendantes (CEPI) et aux Commissions Electorales Communales Indépendantes (CECI) et a précisé que ceux qui ont passé outre cette mesure sont hors la loi. (Source: www.rtnb.bi)

La CENI prépare le prochain processus électoral de 2025



La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a organisé lundi 07 septembre 2020 une réunion à l'intention des corps de défense et de sécurité. Il s'agissait de faire une évaluation du processus électoral de 2020 dans le cadre de la préparation des élections de 2025. Selon le Président de la CENI Dr Pierre Claver Kazihise les participants se sont surtout focalisés sur quelques défis observés sur terrain même si les élections se sont bien déroulées.

Dr Pierre Claver Kazihise a profité de l'occasion pour remercier toute personne qui a apporté sa contribution pour le bon déroulement de ces élections en général et les

corps de défense et de sécurité en particulier. Parmi les défis observés par les participants figurent entre autres le déplacement de matériels utilisés après le vote, des personnes qui ont commis les mêmes infractions mais qui n'ont pas été sanctionnées de la même manière, les corps de défense et de sécurité qui se sont vus refuser le droit de voter pour les élections collinaires car la loi exigeait que les électeurs votent là où ils se sont fait enregistrer, etc.

Face à tous ces défis relevés, Dr Pierre Claver Kazihise a promis l'amélioration. Il a annoncé que la CENI a constaté de petits soucis ici et là et qu'elle va en tenir compte lors des élections de 2025. Il a signalé que cette réunion était organisée dans le cadre de mieux préparer le prochain processus électoral.

Les participants ont émis quelques recommandations, notamment le renforcement de l'éducation électorale et la clôture des opérations de vote avant 16h pour faciliter le dépouillement.

(Source: www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat****COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI SUR LA SITUATION DES REFUGIES BURUNDAIS DANS
LE CAMP DE MAHAMA AU RWANDA**

1. En date du 26 juillet 2020, trois cent trente-et-un (331) réfugiés burundais dans le camp de Mahama au Rwanda ont adressé une lettre à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi pour solliciter son implication en vue de leur rapatriement dans leur pays d'origine dans la dignité et dans la légalité dans le cadre d'un rapatriement volontaire, étant donné que la cause de leur exil n'existe plus.
2. En date du 05 août 2020, cinq (5) réfugiés burundais signataires de la lettre du 26 juillet 2020 ont saisi la Mission Diplomatique du Burundi à Kigali, également par lettre, par laquelle ils dénoncent les menaces subies de la part de Madame Marguerite BARANKITSE, fondatrice de l'ONG Maison Shalom, réfugiée elle-même au Rwanda, et sollicitent leur protection physique.
3. Il sied de rappeler que lesdits réfugiés sont reconnus et assistés dans le cadre de la Convention de 1951 relative au Statut des Réfugiés. Ils sont par conséquent entre les mains du pays hôte et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés qui ont l'obligation, conformément au Droit International, de lever tout obstacle artificiel visant à maintenir les réfugiés dans les camps des réfugiés contre leur gré.
4. Le HCR a un rôle de gardien de la Convention de 1951 et de son Protocole de 1967 et est, de ce fait, la clé de voûte de la protection des réfugiés.

5. Conformément à cette législation, les Etats membres doivent coopérer avec le HCR pour veiller à ce que les droits des réfugiés soient pleinement respectés et protégés, et éviter que ces derniers soient pris en otage pour des raisons politiques.
6. De ce qui précède, le Gouvernement de la République du Burundi interpelle le HCR et le Gouvernement hôte pour que les réfugiés burundais au Rwanda ayant exprimé leur désir de regagner leur pays soient protégés ainsi que leurs familles, conformément à l'esprit et à la lettre de ladite Convention.
7. Le Gouvernement de la République du Burundi est naturellement disposé à accueillir chaleureusement et dignement ses filles et fils qui désirent retourner au bercaïl.
8. Le Gouvernement de la République du Burundi voudrait saisir cette occasion pour remercier le HCR et les pays d'accueil qui ont facilité le retour volontaire des réfugiés burundais dans leur pays et invite ceux qui ne coopèrent pas encore dans ce mouvement de retour des réfugiés burundais de faire de même.
9. Le Gouvernement de la République du Burundi réitère ses encouragements à ceux et à celles des réfugiés burundais encore en exil à regagner leur patrie pour apporter leur pierre à l'édifice en vue du développement socio-économique de leur pays.

Fait à Gitega, le 08 août 2020

**LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ETAT
ET PORTE-PAROLE**

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi